

NOMINATION, INJURE, STIGMATE ET IDENTIFICATION

François DELOR

(Texte non publié)

« Ce n'est pas en en appelant intérieurement à mon humanité abstraite que je devins un homme mais dans la mesure où je me suis trouvé et entièrement réalisé en tant que juif se révoltant dans la réalité sociale donnée »

(J. Améry, 1970, p. 108)

Introduction

Didier Eribon commence son ouvrage « Réflexion sur la question gay » (1999) par la mise en évidence de ce type particulier de violence symbolique qui s'exerce envers ceux et celles qui aiment le même sexe. (Eribon, p. 18). Il part pour cela de l'injure, si importante dans la vie des gays, en s'intéressant à ce qu'il désigne comme un processus d'assujettissement, de subjectivation et de resubjectivation, c'est-à-dire le processus par lequel un individu tente de recréer son identité personnelle à partir d'une identité assignée.

«Au commencement, il y a l'injure. Celle que tout gay peut entendre à un moment ou à un autre de sa vie, et qui est le signe de sa vulnérabilité psychologique et sociale. «Sale pédé» (« sale gouine») ne sont pas que de simples mots lancés au passage. Ce sont des agressions verbales qui marquent la conscience. Ce sont des traumatismes plus ou moins violemment ressentis sur l'instant mais qui s'inscrivent dans la mémoire et dans le corps (car la timidité, la gêne, la honte sont des attitudes corporelles produites par l'hostilité du monde extérieur). Et l'une des conséquences de l'injure est de façonner le rapport aux autres et au monde. Et de façonner la personnalité, la subjectivité, l'être même d'un individu » (Eribon, Op. cit., p. 29)

Par là, il insiste sur le fait que l'acte par lequel on réinvente son identité en continu est largement dépendant de l'identité telle qu'elle est imposée par l'ordre socio-sexuel, dont l'injure est une des manifestations.

«L'insulte me fait savoir que je suis quelqu'un qui n'est pas comme les autres, pas dans la norme. Quelqu'un qui est queer : étrange, bizarre, malade. Anormal. L'insulte est donc un verdict. C'est une sentence quasi définitive, une condamnation à perpétuité, et avec laquelle il va falloir vivre. Un gay apprend sa différence sous le choc de l'injure et de ses effets, dont le principal est assurément la prise de conscience de cette dissymétrie fondamentale qu'instaure l'acte de langage : je découvre que je suis quelqu'un dont on peut dire ceci ou cela, quelqu'un qui est l'objet des regards, des discours et qui est stigmatisé par ces regards et ces . . . » (Eribon, Op. cit., p. 30)

Cette observation est capitale, même si le ton général ne manque pas de surprendre en certains points : « Sentence quasi définitive », « condamnation à perpétuité ». On s'interroge au sujet des capacités de résistance et de (re) subjectivation continue. On s'interroge surtout au sujet de la conception implicite du pouvoir, de la domination et de l'acte de langage qui paraissent « figés » dans des significations indélébiles et déterminées. Ces questions rejoignent par ailleurs une critique plus générale au sujet de l'ouvrage (cf. infra) qui, en certains aspects, ne semble pas éviter quelques effets rhétoriques à base d'amplification. Le rapprochement établi par le texte de Jean Améry proposé en exergue n'est pas destiné à confondre des expériences sociales qui méritent des analyses et des statuts particuliers. Plus simplement, il m'a semblé pertinent de m'appuyer sur certains commentaires au sujet des processus d'assujettissement et de mépris mis en œuvre par l'ordre nazi lorsque ces processus sont typiquement de l'ordre de l'injure — et même, on le verra, de l'ordre de l'injure dite spécifique. Surtout, et en prolongement, il m'a paru utile de prendre connaissance des impasses théoriques et pratiques que l'injure provoque dans le chef de l'injurié ou de la communauté injuriée. La plus manifeste de ces impasses est sans doute la suivante :

« Je ne peux passer sous silence que, pendant de longues années, j'ai considéré que la seule réponse adéquate à la question « qui êtes-vous » était : une Juive. Seule cette réponse tenait compte de la réalité de la persécution. De même pour l'affirmation (dont voici l'esprit ; sinon les termes exacts) par laquelle Nathan le Sage riposte à l'ordre : « Approche, Juif — l'affirmation : Je suis un homme —, j'aurais estimé que ce n'est rien d'autre qu'une grotesque et dangereuse évasion hors de la réalité » (Arendt, 1974).

Ainsi que le souligne Jean-Michel Chaumont, et tout à fait indépendamment d'Arendt, Jean Améry était parvenu à une conclusion identique, sur base d'une communauté d'expérience.

« La dignité ne peut être octroyée que par la société et la revendication de la simple intériorité individuelle — « je suis un homme et en tant que tel, j'ai ma dignité quoi que vous puissiez dire et faire ! » — est une vue de l'esprit, une illusion. Pourtant, l'homme dégradé, menacé de mort, (...) peut convaincre la société de sa dignité dans la mesure où il assume son destin et, dans le même temps, s'insurge contre lui dans la révolte. Le premier acte doit être une reconnaissance sans réserve du verdict de la société comme d'une réalité donnée (Op. cit., p. 106)

Injure, traitement dégradant, assignation identitaire ou stigmaté : la question posée concerne le statut même de l'épreuve subie lorsqu'une étiquette vient à être posée sur un humain. Ainsi que le dit Jean-Michel Chaumont dans une formule raccourcie :

« Je voudrais parvenir à montrer que le destin que représentait pour Arendt et Améry leur appartenance formelle au judaïsme est sensiblement identique au destin qu'est pour nous notre appartenance — substantielle ou réduite à une pure forme — aux communautés qui nous font reconnaître par les autres comme étant des Blancs, des Européens, des Belges, des catholiques, des bourgeois ou n'importe quelle autre « étiquette » qui nous précède ou nous accompagne » (Chaumont, Op. cit., p. 314).

Si la liste des « étiquettes » ainsi dressée peut paraître raboter le tranchant de chacune d'entre elles et, plus spécialement, de celles qui sont imposées sous la forme mortifère de l'injure, telle n'est pas l'intention de l'auteur qui vise plutôt à déplacer le point d'appui de l'analyse : ce qui est tout d'abord à questionner, ce n'est pas le caractère légitime ou non de la catégorie ou de l'étiquette — même si ce travail est nécessaire — mais l'existence et l'usage d'un système de catégorisation.

« Ce qui est en question alors, c'est la manière dont il convient de réagir lorsqu'on se sent ainsi catalogué. Arendt et Améry affirment semblablement que, dans un premier temps, il faut assumer l'étiquette. Pourquoi et en quoi cela concerne la problématique de la responsabilité historique, c'est ce que je vais tenter d'établir à présent » (Chaumont, Op. cit.)

L'attitude du sujet injurié au regard de l'injure deviendra alors un élément crucial, non seulement dans le registre psychologique — qui voudrait le voir assumer plus ou moins simplement sa condition d'être humilié — que dans le registre politique qui vise à produire, dans la mesure du possible et sans naïveté, une forme de révolte efficace.

Il n'est pas anodin que le terme étiquette désigne à la fois le nom qui se trouve collé sur un individu et le système de codification ou de protocole dans lequel les étiquettes se trouvent hiérarchisées. Ce double versant de la notion permet sans doute de distinguer ce qui, du registre personnel, reste de l'ordre de la qualification supportable, désirée ou insupportable et ce qui, du registre politique ou social, constitue un « ordre de l'ordre » ou encore un « classement des étiquettes ».

Goffman avait déjà largement décrit le stigmaté et plus spécialement les effets spécifiques du stigmaté physique (Goffman, 1963). Ici, il faut relever qu'il s'agit d'un stigmaté particulier, à la fois relatif au corps ou au désir et — la plupart du temps — invisible.

Dans le même mouvement, le texte introductif de Didier Eribon laisse apparaître que le questionnement reste largement ouvert au sujet de l'injure, de la « nomination » et de ses effets. Effectivement, en plaçant d'emblée le mot d'injure sous le label d'un « énoncé performatif », au sens que donne à cette expression J.L. Austin (Austin, 1970), Eribon s'empare d'une définition particulière de l'injure qui mérite ici d'être davantage validée.

Dans un texte également célèbre, quoique non encore traduit, paru sous le titre « Excitable speech », Judith Butler¹ s'interroge précisément sur l'attribution au langage lui-même d'une action ou d'un pouvoir d'injurier.

«Lorsque nous nous plaignons d'avoir été injurié par le langage, de quel type de plainte s'agit-il? Nous attribuons au langage une action, un pouvoir d'injurier, et nous nous positionnons en tant qu'objets-cibles de sa trajectoire injurieuse. Nous affirmons que le langage agit contre nous et cette affirmation correspond à un autre emploi du langage, qui s'efforce d'entraver la force du précédent. Ainsi, nous usons de la force du langage même lorsque nous nous efforçons de contrecarrer cette force, prisonniers d'un lien qu'aucun acte de censure ne peut défaire²».

Qu'on pense à cette citation de Pierre Bourdieu :

« Cela veut dire concrètement que le dernier des paysans béarnais, qu'il le sache ou non, (en fait, il le sait bien puisqu'il dit qu'il ne sait pas parler) est objectivement mesuré à une norme qui est celle du français parisien standard. (...) Le locuteur béarnais est dominé par le locuteur parisien et, dans toutes ses interactions, au bureau de la poste, à l'école, est... il est en relation objective avec lui. Voici ce que signifie unification du marché ou rapports de domination linguistiques» sur le marché linguistique s'exercent des formes de domination qui ont une logique spécifique et, comme sur tout marché des biens symboliques, il y a des formes de domination spécifiques qui ne sont pas du tout réductibles à la domination strictement économique, ni dans leur mode d'exercice, ni dans les profits qu'elles procurent » (Bourdieu, 1984, p. 128)

Le monstre, c'est la figure sociale de celui qui est suffisamment proche de moi pour que je me sente invité à le reconnaître en qualité d'humain et qui, en même temps, est tellement loin de moi qu'il met en cause, si je le reconnais humain, ma propre humanité. Le monstre, c'est le « pas comme les autres » que je préfère rejeter, afin qu'il devienne un « pas du tout » comme les autres, acte de rejet qui vise à protéger ma propre humanité et ma communauté de référence d'une inclusion « sensationnelle ».

La métaphore, c'est la figure de la langue d'un mot qui, en son emploi, semble suffisamment proche du sens commun pour que l'auditeur se sente invité à lui reconnaître «un sens dans le langage des humains » et qui, en même temps, peut être tellement impertinent en cet usage qu'il met en cause, s'il est reconnu en tant que tel, l'ensemble du système de signification du langage lui-même et donc sa qualité de langage humain. La métaphore, c'est le mot pas comme les autres que je peux choisir de rejeter afin qu'il devienne un « pas du tout comme les autres », mot fou jeté hors langage, à l'endroit même donc où le fou lacanien est précisément dit fou de ne pas pouvoir s'inscrire comme signifiant.

¹ Théoricienne féministe queer, Judith Butler a proposé nombre de relectures non hétéro centrées de la psychanalyse. Voir notamment et pour ne citer que cet exemple le chapitre "Prohibition, Psychoanalysis and the production of the Heterosexual Matrix dans Gender Trouble, Feminism and the subversion of Identity, Routledge, Londres, New York, 1990

² «When we claim to have been injured by language, what kind of claim do we make? We ascribe an agency to language, a power to injure, and position ourselves as the objects of its injurious trajectory. We claim that language acts, and acts against us, and the claim we make is a further instance of language, one which seeks to arrest the force of the prior instance. Thus, we exercise the force of language even as we seek to counter its force, caught up in a bind that no act of censorship can undo».

1. 1. Excitable speech : une politique du performatif³

Dans un texte au sujet de ce qu'elle appelle « La vulnérabilité linguistique », Judith Butler — qui s'appuie explicitement sur les travaux de J. L. Austin⁴ — met tout d'abord en évidence que le langage ne pourrait pas nous injurier si nous n'étions pas des êtres linguistiques, c'est-à-dire des êtres qui nécessitent le langage afin d'exister. S'appuyant ainsi sur l'héritage de la pensée lacanienne, Butler exprime l'hypothèse que « si nous sommes constitués dans le langage, alors ce pouvoir constitutif précède et conditionne toute décision que nous sommes susceptibles de prendre à son égard, nous insultant ainsi d'emblée par son pouvoir préexistant⁵ ».

En même temps, le problème que pose le langage dit injurieux est aussi celui de savoir de quoi il est constitué. Sont-ce des mots qui par eux-mêmes ont ce pouvoir de blesser ? Oui et non dans la mesure où l'injure linguistique semble non seulement être l'effet des termes utilisés pour s'adresser à un autre sujet mais aussi de la manière dont on s'adresse à ce dernier.

«Le problème du langage injurieux soulève la question consistant à déterminer les mots susceptibles de blesser, les représentations susceptibles d'offenser, indiquant que nous nous focalisons sur les parties du langage qui sont énoncées, énonçables et explicites. Pourtant, l'injure linguistique semble être l'effet non seulement des termes utilisés pour s'adresser à un sujet mais aussi de la manière dont on s'adresse à celui-ci, une manière - une disposition ou un rapport conventionnel - qui interpelle et constitue un sujet. »

La difficulté de l'étude de l'injure considérée sous l'angle de sa réception par un autre sujet tient dès lors au caractère strictement relatif de celle-ci, que ce soit par rapport au contexte social élargi où elle puise une part de son efficacité, par rapport aux conditions concrètes de son énonciation dans une interaction particulière ou encore par rapport à l'endroit où elle vient s'inscrire au cours de l'histoire d'un sujet. Ainsi, un mot, un geste ou un acte ne serait pas injurieux par lui-même. Il dégagerait cette puissance dans l'exercice même de la parole injurieuse, indissociable du contexte de son énonciation.

1. 1. 1. Une question purement théorique ?

Cette question relative aux fondements langagiers du potentiel discriminatoire ou injurieux peut sembler purement théorique. Pourtant, en déterminant plus précisément ce qui, de l'injure, ressort du langage lui-même — ou encore du mot ou de l'énoncé — et ce qui ressort de la situation sociale — ou encore des conditions effectives de la communication, du contexte de l'énonciation ainsi que des intentions et représentations des acteurs, on distingue — en simplifiant sans doute à outrance — deux sphères : d'un côté, le dictionnaire ou le catalogue, de l'autre l'usage des mots, des figures et des styles.

Cette distinction n'est pas superflue. Elle permet d'interroger plus en profondeur l'injure comme « acte de langage », pour reprendre la formule de Didier Eribon. La question de Judith Butler est précise :

³ Judith Butler a publié ce texte dans un recueil intitulé *Excitable Speech, a politics aof the performative*. (Voir référence en bibliographie).

⁴ Butler fait explicitement référence à l'ouvrage de Austin intitulé «Quand dire, c'est faire», traduit et paru aux Éditions du Seuil en 1970. Languèche définit par ailleurs le projet de son ouvrage «L'effet injure» dans la préface d'un livre ultérieur (*Injure et sexualité*) en s'exprimant comme suit : «En nous centrant en un premier temps sur ce que nous avons appelé «L'effet injure», il ne s'agissait évidemment pas d'étudier l'effet de l'injure, mais de voir comment ce genre de communication particulier que constitue l'injure fabrique et obtient (ou non) son effet. Analyse des mécanismes donc, des techniques, mais — et c'était là l'originalité — au sein de situations concrètes : étude du «qu'est ce qu'on "fait" quand on "dit" ?» (Je souligne) qui a pour nom «pragmatique» et qui s'intéresse tout autant aux variantes des situations, à la place qu'y prennent les différents rôles, qu'au contenu de ce qui est communiqué» (Largèche, 97, p. 6)

⁵ «If we are formed in language, then that formative power precedes and conditions any decision we might make about it, insulting us from the start, as it were, by its prior power».

Austin distingue les actes de langage « y » des actes « perlocutoires », les premiers réalisant de manière instantanée l'action indiquée par le mot tandis que les seconds engendrent des effets ou des conséquences. À partir de cette distinction, faut-il ranger l'injure dans la première catégorie ou dans la seconde ? Et, si un tel classement se révèle possible, quelles en sont les conséquences politiques ?

De manière plus précise, Austin propose une typologie des locutions performatives. L'acte illocutoire est un acte qui accomplit l'action qu'il énonce au moment même; le juge qui déclare : "*Je vous condamne*" ne formule pas seulement une intention de faire quelque chose et il ne se contente pas de décrire ce qu'il est en train de faire. Ses paroles sont elles-mêmes une action. Les actes de langage illocutoires produisent des effets immédiats. Ils sont soutenus, selon Austin, par des conventions linguistiques et sociales.

Par contre, les actes perlocutoires sont des propos qui sont à l'origine d'une série de conséquences. Dans un acte perlocutoire, le fait de dire quelque chose engendrera certaines conséquences, mais les propos et les conséquences engendrées sont temporellement distincts; les conséquences ne sont pas identiques aux propos émis, mais sont plutôt ce qui se trouve produit lorsque nous disons quelque chose. Austin introduit en outre une deuxième distinction qui permet de mieux comprendre le fonctionnement de l'illocution et de la perlocution lorsqu'il précise que les actes illocutoires procèdent par voie de conventions — un juge et le prononcé d'un jugement sont « conventionnels », tandis que les actes perlocutoires procèdent par voie de conséquences. Dans cette distinction, il apparaît que les actes illocutoires produisent des effets sans aucun laps de temps, que les propos émis équivalent à l'action, et qu'ils se produisent simultanément.

Austin constate encore que certaines conséquences d'une perlocution peuvent être non intentionnelles, et l'exemple qu'il propose est l'insulte non intentionnelle, rattachant ainsi l'insulte verbale au domaine de la perlocution. Ainsi, Austin suggère que l'injure n'est pas inhérente aux conventions évoquées par un acte de langage donné, mais aux conséquences spécifiques qu'un acte de langage produit.

Pour le formuler en d'autres mots, l'acte de langage illocutoire est lui-même l'acte qu'il vise à exprimer tandis que l'acte perlocutoire est plutôt un acte de langage qui « prête à conséquences », c'est-à-dire qui ouvre la possibilité d'un processus de communication au cœur duquel il est possible que l'injure prenne place. On peut se demander comment concilier d'une part la dimension perlocutoire de l'injure qui est congruente avec le choix d'une dynamique de l'énonciation contextualisée et d'une subjectivation en exercice, et d'autre part, la conception foucauldienne des énoncés qui, précisément, ne se confondent pas avec des phrases ou des propositions. Il me semble tout d'abord que l'énoncé foucauldien n'est pas tant l'opposé de l'énonciation qu'une condition, ou encore un ensemble de coordonnées premières de celle-ci. Ainsi, dans le cas de l'injure, il me semble qu'il est possible de dégager un énoncé basique, sous le titre de l'injure exemplaire « Espèce de... » (cf. infra). La thèse est précisément que ce type d'énoncé participe intimement à la maintenance et à la consolidation d'un corpus donné, c'est-à-dire d'un ensemble d'énoncés qui, autour de thèmes particuliers, délimitent d'emblée les emplacements aménagés pour des sujets possibles. Ainsi, l'injure, lorsqu'elle s'énonce dans un contexte, acquiert une force « perlocutoire » au sens où s'actualise dans l'énonciation contextualisée la charge d'ores et déjà déposée dans l'énoncé de base qui lui sert de squelette : « Espèce de ... », on le verra, est un énoncé qui rend possible l'expression linguistique d'une expulsion. Il est le terrain fertile d'un trait qui porte à conséquence sans se confondre avec le trait lui-même.

Ainsi, on devrait prêter attention à trois niveaux analytiquement distincts : l'énoncé est « généralement » conçu comme une fixation de sens, ou encore comme le dégagement d'une temporalité en exercice, formulation qui désigne une tentative d'échappée de l'histoire, entre *a priori* ou rétrospective, pour éluder la tension subjective du présent et de l'acte même de parole. En ce sens, énoncé et énonciation s'opposent.

Ici, j'ai fait le choix d'une prise en considération de l'énonciation comme exercice, usage ou emploi portant plus ou moins à conséquence en tant qu'ils sont inscrits dans une histoire. Cette approche n'est pas incompatible avec une conception et une prise en compte des énoncés au sens foucauldien de régularité énonciative et historique qui détermine l'existence du sujet comme variable. En effet, les

énoncés distribuent les places, les rôles, les positions à l'intérieur de « fonctions » qui sont à la fois radicalement historiques (et en cela, distinctes de l'énoncé au sens « plein »), variables, transversales et en même temps régulières.

La question reste de savoir dans quelle mesure, et sans doute au coup par coup, l'acte de langage injurieux agit par lui-même en qualité d'injure — et l'on pourrait alors parler d'acte illocutoire — ou dans quelle mesure cet acte ne puise son caractère injurieux que de se trouver « mobilisé » et remodelé dans une situation particulière — et l'on doit alors parler d'acte perlocutoire. Je privilégie, à la suite de Butler, une conception perlocutoire de l'injure tout en soutenant que les énoncés de base, ou encore les structures élémentaires de signification qui en sont le moteur intime disposent d'une capacité d'action immédiate qui concerne moins la personne injuriée (puisque l'injure n'est pas saisie en situation) que le langage lui-même. Pour le dire autrement, l'injure élémentaire — fut-elle seulement écrite et même imprononcée — serait un énoncé au sens foucauldien. En effet, agissant au cœur même du langage ou à l'intérieur du « On parle », la structure élémentaire et variable rend possible une pratique linguistique concrète d'expulsion énonciative dont les sujets-objets sont aussi des variables.

Ainsi, la pornographie peut être interprétée à la fois comme un acte de langage et comme un comportement, c'est-à-dire comme propos performatif. Sous cet angle, cet acte de langage peut être considéré non seulement comme agissant sur les femmes de manière potentiellement injurieuse, dimension perlocutoire, mais aussi comme désignant d'emblée, par la représentation qu'elle en donne, la classe des femmes comme classe inférieure, dimension illocutoire. « Selon le modèle illocutoire, le langage haineux désigne son destinataire au moment même de son énonciation ; il ne décrit pas une injure et n'en engendre pas une ; il est, au moment même de l'énonciation, l'accomplissement de l'injure, où l'injure est sous-entendue comme subordination sociale⁶ »

À cette hypothèse illocutoire, Butler préfère, à la suite de Austin lui-même, celle d'une certaine distance entre l'acte de langage lui-même et ses effets potentiellement injurieux. En effet, et sur le plan théorique, Butler met en évidence que l'affirmation selon laquelle certains propos non seulement véhiculent de la haine mais constituent également un acte injurieux en eux-mêmes présuppose non seulement que le langage agit mais qu'il agit concrètement et directement sur son destinataire de façon injurieuse.

Mon hypothèse est que l'injure peut agir sur son destinataire — mais l'effet n'est pas systématique et garanti —, et en cela, elle est illocutoire puisque son effet dépend du contexte. En même temps, l'injure peut agir au sein même du langage, créant en quelque sorte les conditions de possibilité de sa prononciation ultérieure comme processus d'expulsion. Le rapprochement foucauldien entre l'énoncé et sa condition, d'une part, et la visibilité d'autre part est à cet égard instructif. Les visibilités ont beau n'être jamais cachées, elles ne sont pas pour autant immédiatement vues ni visibles. Elles sont, selon la belle formule de Deleuze (*Op. cit.*, p. 63) « invisibles tant qu'on en reste aux objets, aux choses ou aux qualités sensibles, sans s'élever jusqu'à la condition qui les ouvre ».

L'effet injure, comme on le verra, est un énoncé sous le mode paradigmatique d'« espèce de... » qui ne s'expose pas d'emblée comme tel mais qui, au sein même du « on parle », ouvre la condition d'un rapport aux choses, aux objets et aux sujets. L'injure, on le verra aussi, est indissociable du regard et de la honte.

Comme une architecture qui distribue avant tout des formes de lumière et des espaces où s'inscrivent des choses, l'énoncé injurieux est une forme de « prédisposition » linguistique, un « effet » d'éclairage potentiel qui se révèle, se manifeste dans un éclat de rire, de lumière, ou de voix. Quasimodo est indissociable de Notre-Dame de Paris qui grossit de ses ombres les bosses et plaintes. Les clés de voûte, les

⁶ « According to this illocutionary model, hate speech constitutes its addressee at the moment of its utterance; it does not describe an injury or produce one as a consequence; it is, in the very speaking of such speech, the performance of the injury itself: where the injury is understood as social subordination. »

gargouilles et le corps déformé sont des « énoncés » qui se supportent les uns les autres et qui autorisent, en leurs agencements invisibilisés, des ruissellements étanches, des dégorgements liquides, des soutiens d'espaces creux et lumineux et des expulsions sonores.

Ainsi que le signale Butler, les hypothèses perlocutoire ou illocutoire correspondent à deux affirmations très différentes, et tous les actes de parole n'agissent pas forcément sur autrui avec la même force. Selon l'exemple qu'elle-même propose, un sujet peut très bien commettre un acte de parole, un acte illocutoire selon la vision d'Austin, lorsqu'il prononce : « Je te condamne », mais si ce sujet n'est pas dans la position susceptible de rendre les paroles prononcées « conséquentes », ou encore s'il est observable dans les faits que les paroles en question n'engagent à rien, même s'il est incontestable qu'un acte de parole a été commis, cet acte bel et bien performatif pourra s'avérer, selon Austin, malheureux, c'est-à-dire sans conséquence. Ainsi, un acte performatif sera-t-il considéré comme malheureux ou sans conséquence, d'une part, ou, au contraire, heureux et donc avec conséquences. On pourrait approcher ces notions par les concepts d'actes de parole sans portée et d'actes de parole qui portent. Le performatif n'est pas toujours porteur d'effets.

C'est dans cette mesure que Butler soutient qu'un grand nombre des actes de langage sont des « comportements » dans un sens étroit, mais qu'ils n'ont pas tous le pouvoir de produire des effets ou d'amorcer une série de conséquences :

«Ceux qui cherchent à établir avec certitude le lien entre certains actes de langage et leurs effets injurieux vont certainement déplorer la temporalité manifeste de l'acte de langage. Le fait qu'un acte de langage ne puisse être a priori tenu d'avoir pour effet assuré une injure effective signifie qu'aucune élaboration ou liste simple d'actes de langage n'est susceptible de fournir un catalogue grâce auquel les injures du langage pourraient être effectivement jugées. En même temps, un tel relâchement du lien entre l'acte et l'injure ouvre la possibilité d'un contre langage, l'espace d'une sorte de discours en retour. Cet espace serait hypothéqué si le lien entre acte et effet était trop serré. Par conséquent, le fossé qui sépare l'acte de langage de ses effets futurs a des implications favorables : il rend possible une théorie de l'action linguistique, laquelle qui fournit une alternative à la recherche constante de solutions purement judiciaires. L'intervalle entre les cas d'énonciations non seulement rend possible la répétition et la reprécision des énonciations, mais montre également comment les mots pourraient, au fil du temps, se détacher de leur pouvoir injurieux et se recontextualiser de façon plus affirmatives. Pour être clair, par "affirmatives", j'entends "ouvertes à la possibilité d'action"»⁷

L'objectif poursuivi par Judith Butler est bel et bien de remettre en question la présomption selon laquelle le langage haineux est toujours efficace, non pour minimiser la souffrance provoquée par ce langage, mais parce que la possibilité de cet échec est aussi la condition d'une réaction critique qui ait des chances d'aboutir.

«Un propos performatif heureux est un propos qui, non seulement accomplit l'acte, mais qui engendre une série d'effets. Agir sur le plan linguistique ne signifie pas nécessairement produire des effets, et dans un sens, un acte de langage n'est pas toujours un acte efficace ».

Même si le langage haineux a pour effet de constituer un sujet à travers des moyens discursifs, cette constitution est-elle définitive et réelle ? Y a-t-il une possibilité d'interrompre et de bouleverser les effets produits par ce langage, un vice de forme qui engendrerait la perte de ce processus de constitution discursive ? Quel type de pouvoir est attribué au langage pour que celui-ci soit considéré comme ayant le pouvoir de constituer le sujet avec un tel succès ? À cet endroit, la distinction entre la

⁷ «Those who seek to fix with certainty the link between certain speech acts and their injurious effects will surely lament the open temporality of the speech act. That no speech act has to perform injury as its effect means that no simple elaboration of speech acts will provide a standard by which the injuries of speech might be effectively adjudicated. Such a loosening of the link between act and injury, however, opens up the possibility for a counter-speech, a kind of talking back, that would be foreclosed by the tightening of that link. Thus, the gap that separates the speech act from its future effects has its auspicious implications: it begins a theory of linguistic agency that provides an alternative to the relentless search for legal remedy».

dimension illocutoire ou conventionnelle et la dimension perlocutoire ou conséquentielle est un enjeu à la fois épistémologique et politique que la notion foucauldienne d'énoncé complique et renforce. En effet, en qualité de « forme élémentaire d'expulsion au cœur du 'On parle' », la structure paradigmatique de l'injure est un énoncé dont l'efficacité vise la langue elle-même en tant qu'il y maintient ouverte la possibilité d'une énonciation injurieuse concrète. Ce maintien de la possibilité — forme de suspension du prononcé — doit faire l'objet d'un dispositif de résistance particulier qui vise l'amont de l'énonciation, notamment en rendant visible son architecture. Par contre, la liste des « énonciations » injurieuses est en fait une liste ou un inventaire d'énoncés en aval de l'énonciation qui oublie la nécessité d'une prise en considération du contexte d'énonciation lui-même.

1. 1. 2. Une question épistémologique

Cette question est une question épistémologique tout d'abord dans la mesure où, comme le souligne Butler, le travail d'Austin a été utilisé par des universitaires au sujet des représentations négatives dont divers groupes de personnes peuvent faire l'objet mais que cet emploi a pu faire l'objet de certaines dérives. Ainsi, Butler met en évidence que l'approche universitaire des représentations pornographiques en qualité d'acte linguistique performatif injurieux a à l'occasion abouti à dire que celles-ci réduisaient au silence les femmes représentées de manière subordonnée. Ce que l'auteur relève est précisément que la pornographie, interprétée en qualité de langage haineux, voit dans cette formulation sa force performative décrite comme illocutoire alors que la conception d'Austin est celle d'une puissance perlocutoire. Dans cette conception, la femme est considérée comme occupant une position sociale fixée ou, pire, comme synonyme de cette position que les propos injurieux répètent conventionnellement. C'est négliger que la pornographie consiste précisément à mettre en œuvre concrètement une assignation sociale à une place déterminée par un dispositif. Un de ses effets est sans doute de faire passer pour une évidence fantasmatique une place qui est le fruit des énoncés qui la soutiennent. La pornographie a précisément pour effet de laisser penser que telle — soumise et objet — est la place de la femme. Si la pornographie vise un effet illocutoire, il ne faut pas lui faire crédit de celui-ci : l'effet n'est pas garanti.

L'effet illocutoire recouvre adéquatement l'idée d'une « assignation définitive à résidence identitaire » si on conçoit que les résidences en question, c'est-à-dire les positions sociales, sont situées dans une relation statique et hiérarchique l'une par rapport à l'autre. L'hypothèse « y » de l'injure est donc intimement liée à une conception d'un langage qui agit tout seul. Elle est aussi liée à l'hypothèse implicite d'un sujet auquel la désignation injurieuse enlève la possibilité d'une réplique efficace. Le mot qui tue ôte la parole.

Dans l'hypothèse perlocutoire, sans que soit pour autant minimisé le caractère violent et blessant du mot, on considère qu'une réponse peut à son tour modifier l'effet de ce qui a été prononcé.

Y aurait-il encore intérêt à distinguer deux niveaux ou deux moments de résistance : en amont, pour débusquer les énoncés. En aval pour dénoncer les blessures et se prononcer de manière contre performative. Dans l'un et l'autre cas, le discours est bel et bien considéré comme un instrument de domination mais la réplique que le discours lui-même permet est à son tour considérée comme un instrument de résistance. D'une certaine façon, on retrouve là l'expression foucauldienne d'un pouvoir disséminé, c'est-à-dire de l'impossibilité d'être en dehors des jeux et dispositifs de pouvoir si on prend au sérieux les effets de pouvoir de la langue elle-même. En même temps, ces effets ne sont pas sans réponse possible, à condition de penser aux résistances langagières elles-mêmes.

L'hypothèse centrale que nous avons reformulée concerne exactement ce point : il faut concevoir une possibilité de subversion des effets de l'injure par le langage lui-même pour concevoir, dans le même mouvement, une possibilité de subjectivation « dans le jeu » qui ne soit pas une pure répétition du jeu et de ses dispositifs. Pour cela, il me paraît intéressant de distinguer l'injure comme métaphore mortifère (c'est-à-dire donc le caractère vif vise à détruire) et une réponse politique à l'injure qui pourrait se

prononcer sous le mode d'une métaphore vitale ou, mieux encore, d'une posture sociale et langagière « ressuscitante ».

Selon le modèle purement illocutoire, c'est purement en vertu de la position sociale qu'il/elle occupe que l'auditeur/trice est injurié et les énonciations injurieuses le contraignent à réadopter sans relâche une position sociale donnée. Selon cette optique, un langage illocutoire réinvoque et réinscrit une relation structurale de domination dans le discours et constitue l'opportunité linguistique de reconstitution de cette domination structurale dans le social. Tout est joué. Les formulations radicales de cette position garantissent la force du performatif par son appui sur des moyens et des modèles conventionnels (modèle illocutoire) qui figent les identités et réduisent toute résistance à néant, sauf sous le mode de la dénonciation judiciaire sur base d'une « nomination » injurieuse. En ce sens illocutoire, l'injure serait un prononcé de jugement sans appel, site propice à la reproduction mécanique et prévisible du pouvoir. La question de la panne mécanique ou du « ratage » et du caractère imprévisible du langage s'en trouve gommée au profit de la pure répétition, vision dont les conséquences politiques sont importantes. L'illocution tue toute possibilité de métaphore. Le dictionnaire en est le cimetière. Les tribunaux en deviennent les gardiens. L'avenue du silence y conduit.

1. 1. 3. Une question politique

Butler donne quelques exemples des conséquences politiques de la conception du langage considéré comme une motivation suffisante pour provoquer une action et ou comme susceptible d'induire l'auditeur de façon mécanique et contagieuse à agir. Des activistes défenseurs du droit à la vie ont ainsi affirmé avec succès judiciaire que des termes tels qu'«avortement» présents sur Internet constituent une "obscénité". Dans un film-catastrophe récent, le mot "avortement" a été censuré au moyen d'un signal sonore dans la mesure où la mention elle-même était considérée comme offensante pour certaines sensibilités et comme constituant en soi une injure.

Les conséquences ne sont pas parfaitement similaires mais proches. En effet, certaines opinions souscrivant au modèle efficace du performatif à la fois sous des formes illocutoires et perlocutoires sont féministes et anti-féministes, racistes et anti-racistes, homophobes et anti-homophobes. Il n'existe donc pas de moyen simple de mettre en corrélation des opinions sur l'efficacité de l'acte de langage avec des opinions politiques en général.

Néanmoins, Butler souligne qu'il semble clair que des précédents juridiques en faveur de restrictions du "langage", interprétés au sens large, sont plus nombreux lorsque l'on considère les effets du langage à travers le modèle illocutoire du langage haineux. Bien entendu, dans ce cadre, un des effets « pervers » est de ne pas maintenir la distinction entre les actes de langage qui portent à conséquence et ceux qui ne portent pas à conséquence, dans la mesure où précisément, la fusion du langage et du comportement provoque la fermeture du fossé qui les sépare et invite donc l'État à intervenir sur le langage lui-même. Le lieu d'intervention pourrait d'ailleurs, en le caricaturant à peine, être le dictionnaire lui-même au sens d'un vocabulaire expurgé de ses gros mots.

Au contraire, insister sur le fossé séparant le langage du comportement, c'est prêter un soutien au rôle des formes d'opposition non-judiciaires, moyens par lesquels repositionner et resignifier le langage dans des contextes qui dépassent ceux déterminés par les cours et tribunaux, mais c'est aussi courir le risque de voir des « expressions » violentes ou discriminatoires, telle la croix en feu, disqualifiées de leur statut de « langage injurieux » bel et bien agissant et donc non poursuivies.

La question est donc centrale, épistémologique et politique, qui pourrait être reformulée en reprenant le titre d'Evelyne Languèche : comment mieux saisir épistémologiquement et mieux combattre politiquement ce qui, dans le langage injurieux, constituerait « le corps du délit » (Voir infra la partie consacrée aux travaux de Languèche).

Conception illocutoire et menace pour l'opération discursive

Pour de nombreuses raisons, l'étendue ou l'extension du pouvoir de l'Etat — et donc une conception illocutoire du langage et de l'injure — constituent une menace en soi pour l'opération discursive de la politique gaye et lesbienne et de toute politique subversive ou minoritaire. En effet, par leur statut même d'actes minoritaires, un certain nombre d'«actes de langage» peuvent être *a priori* interprétés comme des comportements offensants, voire même injurieux : ainsi pourrait-il en être de la représentation graphique d'hommes nus ou en érection, comme dans les photographies de Mapplethorpe, de la révélation explicite, que l'on retrouve dans l'exemple du *coming out* ou, *a contrario* à l'armée et enfin de l'éducation sexuelle explicite, comme dans l'éducation liée au sida. Dans ces trois exemples, il est important de redire que la représentation de l'homosexualité ne doit pas être confondue avec son accomplissement, même lorsque la représentation à une dimension performative significative. En même temps, une conception illocutoire permet à des comités de censure ou d'éthique de voir à cet endroit du harcèlement, de l'invitation directe, de la provocation ou du prosélytisme.

Ainsi, en Communauté française de Belgique, le comité scientifique et éthique de la prévention du sida a, en 1998, remis un avis défavorable à la diffusion d'une annonce-radio qui avait pour objectif de faire connaître l'existence d'une brochure destinée à des jeunes se posant des questions relatives à leur identité sexuelle. Les arguments principaux concernaient le caractère « incitateur » de la brochure qui, aux yeux de plusieurs membres du comité, pouvait être conçue comme une « invitation » à l'homosexualité.

Lorsqu'un individu affirme qu'il est homosexuel, l'affirmation est l'acte performatif — pas l'homosexualité en soi, à moins que nous ne souhaitions affirmer que l'homosexualité elle-même n'est qu'une sorte de déclaration — ce qui constituerait une étrange démarche. De même, il semble primordial de soutenir que le fait de représenter les pratiques sexuelles dans l'éducation liée au sida ne signifie pas faire circuler le sida ou encourager certains types de pratiques sexuelles (à moins que nous considérions l'incitation au sexe sans risque comme un des objectifs d'une telle éducation).

En effet, on ne peut nier que le langage haineux vise à maintenir des sujets dans des positions de subordination. En même temps, ne peut-on se demander dans quelle mesure le langage haineux dispose effectivement de ce pouvoir d'instituer « à coup sûr » le sujet avec une telle efficacité ? Le langage haineux est-il aussi « heureux » — selon le concept d'Austin — que le laisse penser l'hypothèse « γ » ? Certaines failles ne diminuent-elles pas son pouvoir d'action ? Si oui, la question devient alors celle de l'emploi judicieux de ces failles à l'intérieur d'un processus de reconstitution de positions potentiellement différentes.

Pour que ce processus de modification puisse avoir lieu — au sens le plus propre de l'expression —, il faut que l'effet du mot ne soit pas immédiat. L'enjeu est donc également politique car privilégier une vision perlocutoire de l'injure ou du langage injurieux est donner place à la possibilité de l'innovation et de la subversion, à partir de la prise en considération de la vie temporelle de la « structure » sociale sous-jacente. Dans la version purement illocutoire, cette structure est simplement exposée pour être recopiée. Dans la version perlocutoire, elle se trouve exposée, énoncée, mais par là même soumise au danger du changement. Les termes « structure injurieuse » se rapprochent sensiblement de la notion d'énoncé selon Foucault. Ainsi que le formule Butler :

«Si une structure injurieuse dépend de son énonciation pour perdurer, c'est sur le lieu même de l'énonciation que la question de sa continuité doit être posée. Peut-on envisager une énonciation qui interrompt cette structure ou qui la subvertit par le fait même d'une autre répétition dans le langage ? En tant qu'invocation, le langage haineux est un acte qui rappelle des actes antérieurs et qui nécessite une répétition future pour durer.

Ne peut-on pas imaginer une répétition qui sépare l'acte de langage des conventions qui le soutiennent, de sorte que cette répétition ruine l'efficacité injurieuse au lieu de la consolider?⁸

Dans l'analyse de l'injure, il faut donc nécessairement tenir compte de son effet ou de sa conséquence. Ainsi que le formule Languèche (1997, p. 4), « Le terme-injure évoque encore une autre dimension, certes de façon moins spontanée et moins réflexive que celle du « parlez-nous d'injure ». Ce troisième⁹ aspect de l'injure, c'est celui de son effet, de sa conséquence : « il s'est senti injurié », il a ressenti cela comme une injure, « il a pris cela pour une injure », etc. Nous ne sommes plus du côté de l'action, du mode actif « il l'injurie », mais du côté de l'effet, du mode passif, « il s'est senti injurié ». (...) Ainsi n'y a-t-il pas de mots dits d'injure, tout peut être ressenti comme une injure : paroles, gestes, actes, comportements, regard, silence même. (...) La violence, elle, est néanmoins présente, morale certes, mais il n'empêche que les expressions qui servent à désigner le fait d'être injurié sont des métaphores de l'effet d'une violence physique : « il a été touché », « il a été blessé » ; ou encore « des mots qui blessent », « des mots qui tuent ».

On verra plus loin, dans l'analyse d'une injure spécifique régulièrement adressée à des personnes homosexuelles — sous le terme « enculé » — que c'est à la fois un mot, un acte mis en mot et un effet qui par le mode « participe passé » de la conjugaison, indique la position passive réservée à l'injurié.

Il s'agit aussi d'un énoncé au sens foucauldien si on en rend visible l'architecture profonde et transversale. On verra que cette structure est celle par laquelle s'illumine, au sein du « On parle » saisi comme la cathédrale de résonance de nos rituels de parole, le vitrail d'une virilité pénétrante et active au détriment de la crypte où s'écrase une « non » virilité passive et pénétrée.

On s'accordera cependant avec Languèche lorsqu'elle affirme qu'entre les trois aspects de l'injure, celui de l'inventaire où l'on en dit trop, celui où l'on en dit pas assez et le troisième qui ne se définit que par son effet parler d'injure représente une véritable gageure ». (*Op. cit.* p. 5).

8 «If such a structure is dependent upon its enunciation for its continuation, then it is at the site of enunciation that the question of its continuity is to be posed. Can there be an enunciation that discontinues that structure, or one that subverts that structure through its repetition in speech? As an invocation, hate speech is an act that recalls prior acts, requiring a future repetition to endure. Is there a repetition that might disjoin the speech act from its supporting conventions such that its repetition confounds rather than consolidates its injurious efficacy?»

9 Les deux autres aspects relevés par Languèche sont d'une part « le plaisir sans fin pour un corpus sans limite. « Parlez-nous d'injure »..., inlassablement, insatiatement, c'est à dire le plaisir des inventaires qui en disent trop et d'autre part la sobriété banale ou uniforme de la relation de l'injure où les mots eux-mêmes disparaissent par une forme de prudence ou de souci « déontologique » qui finit par n'en dire pas assez.